



****POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Suppression de la TPS pour les services de counseling et de psychothérapie :

Une victoire importante pour la santé mentale au Canada

[Ottawa, 18 juin 2024] - Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer que le projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne, a reçu la sanction royale, ce qui a permis de supprimer la taxe sur les produits et services (TPS) sur les services de counseling et de psychothérapie dans les provinces qui réglementent la profession. Il s'agit d'une étape importante dans nos efforts continus pour rendre les soins de santé mentale plus accessibles à tous les Canadiens.

« Nous sommes ravis que le projet de loi C-59 ait reçu la sanction royale », a déclaré Carrie Foster, Président de l'ACCP. « Ce projet de loi transformera le paysage des soins de santé mentale au Canada en éliminant les obstacles financiers qui empêchent de nombreuses personnes de fournir et d'accéder à des services thérapeutiques vitaux. En tant que président de l'ACCP, je suis reconnaissant à tous les membres du Parlement d'avoir reconnu l'importance de cette question. »

L'adoption du projet de loi C-59 marque le dernier chapitre de plus d'une décennie de travail, soulignant l'importance des efforts de plaidoyer de l'ACCP pour promouvoir l'accessibilité des soins de santé mentale.

« Cette étape témoigne du travail acharné et du dévouement de notre association, de nos membres et de nos partenaires », a déclaré le Dr Kim Hollihan, chef de la direction de l'ACCP. « En supprimant la TPS sur ces services essentiels, nous facilitons l'accès des Canadiens aux soins dont ils ont besoin. Nos efforts de plaidoyer ont porté leurs fruits et nous nous réjouissons de poursuivre notre travail pour améliorer le soutien à la santé mentale dans tout le pays. »

L'ACCP se réjouit d'une collaboration qui continue avec le gouvernement fédéral pour favoriser une plus grande accessibilité aux soins de santé mentale au Canada. L'ACCP encourage les Canadiens à consulter un conseiller, un thérapeute en counseling ou un psychothérapeute s'ils sont à la recherche de services de santé mentale et de soutien. Pour en savoir plus ou pour trouver un conseiller près de chez vous, veuillez consulter le répertoire des conseillers canadiens certifiés de l'ACCP à travers le Canada à l'adresse <https://www.ccpa-accp.ca/fr/>.

développement professionnel et au contact direct avec des pairs professionnels et des groupes spécialisés. L'ACCP fait la promotion de la profession et de sa contribution à la santé mentale et au bien-être de tous les Canadiennes et Canadiens.

Contact Médias :

Artur Gomes

artur@impactcanada.com

613-712-2816